

# Qui fait quoi à l'Assemblée nationale ?

## Tableau d'affichage des scrutins

Chaque député a un **pupitre** équipé d'un boîtier pour voter. Il le manipule pour que son vote soit enregistré grâce au système électronique du boîtier. Les résultats sont affichés sur ce tableau.

## La division de séance

Placées à droite du président de l'Assemblée, des personnes le conseillent pour que les séances se déroulent bien.

## La division des lois

Placées à gauche du président, des personnes reformulent les textes de loi à mesure qu'ils sont votés. Elles aident également le président à faire respecter les temps de parole.

## Le président

Il se tient au « perchoir » pour présider les séances.

## Les huissiers

Ils distribuent les **amendements**, organisent la « circulation » des mots que s'échangent les députés durant les séances et veillent au respect des règles d'accès.

## Tableau d'affichage de la séance

Le numéro, la date de la séance et la liste des amendements qui sont adoptés sont affichés au fur et à mesure sur ce tableau. Ainsi, les députés qui arrivent en cours de séance savent automatiquement où elle en est.

## Les « guignols »

Les caméras de France 3 et les personnels des ministères qui veulent assister à la séance sont installés dans ces petites loges, appelées « guignols ».

Boîtier électronique

## Les secrétaires des débats

Ils rédigent le compte-rendu des débats en direct.

## La cabine de sonorisation

Sur les indications du président de séance, des techniciens mettent en marche ou éteignent les micros des **orateurs** à partir de cette loge.

## Le public

Les 10 premiers visiteurs assistent à la séance dans cette tribune. Les autres sont invités par les députés.

## La presse

Des tribunes sont installées tout autour de l'hémicycle. Les journalistes de la presse y disposent de 180 places.

## Les caméras automatiques

Ces caméras enregistrent les séances le mardi et le mercredi, de 15 à 16 heures. Elles diffusent les images directement dans les salles de rédaction des chaînes de télévision.

## La tribune de l'orateur

C'est là que les députés viennent faire leur discours. Entre les micros, un petit signal lumineux clignote pour les informer que leur temps de parole est écoulé. La hauteur du pupitre est réglable.

## Les rédacteurs des débats

Ils prennent en **sténographie** le compte-rendu des débats. Il sera publié dans le *Journal officiel*, comme tous les textes votés ou discutés au **Parlement**.

## À retenir

« hémicycle » pour désigner la salle où les députés se réunissent, car elle a la forme d'un demi-cercle.

3 Les séances de l'Assemblée nationale sont dirigées par un président. Les députés viennent faire leurs discours à une tribune située au centre de l'hémicycle.

## Dico

**Pupitre** : petite table inclinée.

**Orateur** : personne qui fait un discours.

**Amendement** (ici) : modification d'un texte de loi.

**Sténographie** : écriture, formée de signes, qui permet de noter les paroles aussi vite qu'elles sont prononcées.

**Parlement** : Assemblée nationale et Sénat (chargés de voter les lois).

1 L'Assemblée nationale rassemble 577 députés, chargés de discuter et de voter les lois de la République. Les députés se réunissent au palais Bourbon, à Paris.

2 On utilise aussi le terme